

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de NOUAN LE FUZELIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le

MARDI 8 SEPTEMBRE 2020 à 19h00

Affiché le 02/09/2020

ORDRE DU JOUR

Session _____ ordinaire

1. Adhésion à l'agence Technique Départementale du Loir-et-Cher (ATD 41)
2. Adhésion au Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Loir-et-Cher (SICOM)
3. Attribution d'un cadeau « naissance »
4. Souscription d'un contrat assurance responsabilité civile – protection juridique
5. Versement de subvention
6. Remboursement des frais engagés pour le remplacement de trois arroseurs municipaux dégradés
7. Délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT– Complément à la délibération n° 2020/019, du 02 juin 2020
8. Vente des anciennes tables de l'école élémentaire Antoine de St Exupéry
9. Créations d'emplois – Mise à jour du tableau des emplois
10. Fixation du loyer d'un logement
11. Fixation du loyer d'un local en vue d'un usage commercial
12. Décision Modificative n° 3 du Budget Communal
13. Convention de servitude aérienne ENEDIS
14. Affaires diverses



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,


Jean-Yves WEYDERT